



SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. Henck A. E. Arron, premier ministre et ministre des affaires générales et étrangères de la République du Suriname	463
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Déclaration de M. Jackson (Guyane)	468
Déclaration de M. Chevel (République socialiste soviétique d'Ukraine)	471
Déclaration de M. Simonet (Belgique)	475

**Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).**

Allocution de M. Henck A. E. Arron, premier ministre et ministre des affaires générales et étrangères de la République du Suriname

1. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : L'Assemblée générale va entendre ce matin une déclaration du premier ministre et ministre des affaires générales et étrangères de la République du Suriname, M. Henck A. E. Arron. J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à M. Henck A. E. Arron, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

2. M. ARRON (Suriname) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de la République du Suriname, nous voudrions commencer par vous dire combien nous sommes heureux de votre élection à la présidence de la présente Assemblée générale, honneur insigne dans lequel nous voyons un hommage mérité à votre compétence et à vos talents diplomatiques que nous admirons tous.

3. Il est certainement très important pour les Nations Unies qu'un représentant de la République-Unie de Tanzanie, pays dont la force morale l'a toujours placé sur les premières lignes des forces du progrès, ait été choisi pour diriger nos débats. En tant que diplomate éminent dans le domaine de la diplomatie multilatérale, vous avez joué un rôle central dans le processus de décolonisation. En tant que Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, vous avez également fait porter votre influence positive au cours des années dans bien d'autres domaines d'activités des Nations Unies. Je suis certain que nos débats et nos négociations seront rehaussés par votre personnalité et par votre expérience exceptionnelle.

4. Je saisis cette occasion pour exprimer notre sincère gratitude pour la manière excellente avec laquelle votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, a présidé les travaux de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

5. Je voudrais également rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour la compétence et le sérieux avec lesquels il dirige le travail de l'Organisation en vue d'une coopération harmonieuse entre les nations et du maintien et du renforcement de la paix mondiale.

6. Ma délégation est heureuse d'accueillir Sainte-Lucie parmi nous en tant qu'Etat indépendant et souverain. Nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses au Gouvernement et au peuple de Sainte-Lucie à l'occasion de l'admission de leur pays à l'Organisation mondiale. Nous sommes convaincus que Sainte-Lucie contribuera grandement à traduire en réalité les buts et les principes des Nations Unies.

7. Il y a un an, parlant à l'Assemblée générale¹, j'ai eu l'honneur d'exposer les vues du Gouvernement du Suriname sur les problèmes graves et menaçants de notre temps. J'ai dit, alors, que la trente-troisième session de l'Assemblée générale se déroulait sur une sombre toile de fond de tensions accrues dans le domaine politique et économique et que l'heure n'était guère à l'optimisme.

8. Pendant l'année écoulée, ces tensions n'ont pas diminué. Nous nous trouvons une fois de plus en un moment de profonde inquiétude internationale. Bien que les peuples du monde entier aspirent à une paix et à une tranquillité véritables, ces objectifs semblent être plus éloignés que jamais.

9. La situation dans diverses parties du monde — Asie du Sud-Est, Afrique australe, Moyen-Orient — ne s'est pas améliorée depuis que nous nous sommes réunis en septembre de l'année dernière.

10. Même sur notre continent nous avons vu le pays frère du Nicaragua en proie au désordre et à la violence. Cependant, les forces de la liberté et de la dignité humaine ont fini par triompher. Nous espérons sincèrement qu'ayant renversé le régime Somoza le fier peuple du Nicaragua, sous la direction de ses courageux dirigeants, réalisera enfin les objectifs de la paix et de la prospérité pour lesquels il a versé son sang.

11. Pour nous, en Amérique latine, le 1^{er} octobre 1979 a été une journée de profonde satisfaction et a revêtu une importance historique. Ce jour-là, la république sœur du Panama a établi ses droits souverains sur une partie de son territoire, commençant ainsi à éliminer l'un des vestiges et l'un des symboles de la domination étrangère sur notre continent. Nous espérons que ce premier pas permettra au Gouvernement du Panama d'exercer effectivement sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire dans les délais prévus par les traités pertinents². Au Suriname, nous partageons la joie du Gouvernement et du peuple du Panama

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières, 22^e séance*, par. 70 à 121.

² Traité du canal de Panama de 1977, et Traité concernant la neutralité permanente et le fonctionnement du canal de Panama, signés à Washington le 7 septembre 1977.

et nous saisissons cette occasion pour leur adresser nos chaleureuses félicitations.

12. Nous voulons également rendre hommage au président Jimmy Carter et au Congrès des Etats-Unis d'Amérique pour la sagesse dont ils ont fait preuve à l'égard de cette délicate question.

13. La situation en Afrique australe a été encore aggravée par les tactiques sournoises du Gouvernement sud-africain visant à prévenir toute solution pacifique de la question de Namibie. Les chances d'un règlement pacifique dans ce territoire, sous les auspices de l'ONU, semblent plus éloignées que jamais. La réponse paraît de plus en plus insaisissable, le Gouvernement de Pretoria continuant à faire obstacle à l'application d'un règlement négocié sur la base des propositions des cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité³, qui avaient abouti à l'adoption de la résolution 431 (1978) du Conseil de sécurité.

14. Au Zimbabwe également, l'espoir d'un règlement pacifique est resté vain. Au contraire, la situation y est devenue plus compliquée et plus difficile depuis l'établissement d'un nouveau régime dans le pays à la suite d'élections auxquelles les principaux partis d'opposition — le Zimbabwe African People's Union et le Zimbabwe African National Union — n'ont pu participer. Ces partis en ayant été exclus, nous ne pouvons accepter le résultat de ces élections. Nous ne pouvons pas non plus accepter la légitimité du nouveau régime qui repose sur une constitution accordant à cette infime minorité blanche un pouvoir de veto au Parlement et une influence dominante sur les forces armées, la police, le pouvoir judiciaire et la fonction publique.

15. Pour toutes ces raisons, la délégation du Suriname se refuse, au stade actuel, à reconnaître le nouveau régime de Salisbury et à lever les sanctions prises à son égard. Cependant, nous n'avons pas perdu l'espoir d'aboutir à une solution pacifique et nous demandons à toutes les parties intéressées — les partisans de l'évêque Muzorewa, les membres du Front patriotique et la minorité blanche — de se joindre aux nouveaux efforts déployés pour trouver une solution qui permette d'éviter de nouvelles guerres destructrices — raciales et tribales — sur ce territoire.

16. A cet égard, nous appuyons sans réserve l'accord qui s'est dégagé de la réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka en août dernier. Nous espérons fermement que les entretiens qui se poursuivent à Londres aboutiront à une constitution démocratique acceptable par toutes les parties intéressées ainsi que par la communauté internationale.

17. Le conflit du Moyen-Orient pèse toujours sur nous comme un sombre nuage. Sans un règlement pacifique d'ensemble de la part de toutes les parties intéressées, et notamment des Palestiniens, le problème continuera à nous hanter. Plus tôt nous le ferons disparaître, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, mieux cela vaudra.

18. Mon pays est convaincu que le succès des négociations de paix relatives à la question du Moyen-Orient dépend de la pleine participation du représentant du peuple de Palestine, l'Organisation de libération de la Palestine [OLP]. Ces négociations doivent se fonder sur le droit du peuple palestinien à créer son propre Etat indépendant,

d'une part, et sur le droit d'Israël à vivre en paix à l'intérieur de frontières reconnues et sûres, d'autre part.

19. Les hostilités au Moyen-Orient ont entraîné des avantages territoriaux pour une nation aux dépens d'une autre. Ils ont également créé une tension qui ne cesse de croître dans cette partie du monde et qui a infligé des souffrances constantes aux populations. A cet égard, nous approuvons une fois de plus la doctrine selon laquelle l'acquisition par la force ne crée aucun droit.

20. Mon gouvernement suit avec inquiétude le déroulement du conflit. Nous voudrions réaffirmer notre conviction qu'une solution de la question du Moyen-Orient doit avoir pour base les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Il est de la plus grande importance de sortir de l'impasse actuelle en reprenant les négociations entre toutes les parties intéressées.

21. Le danger de voir une guerre éclater augmente de jour en jour avec la propagation inouïe des moyens de destruction. La course aux armements qui se poursuit sans relâche est moralement et matériellement intolérable : moralement, parce qu'elle engendre un climat d'insécurité et d'inquiétude, et matériellement, parce que l'accumulation incessante d'armements partout dans le monde — surtout de la part des grandes puissances — entraîne inévitablement une confiance accrue en la force et, par conséquent, un plus grand affaiblissement des règles du droit international.

22. Les superpuissances continuent de rechercher une marge de sécurité, l'une par rapport à l'autre, du point de vue de la force armée et, en même temps on voit croître la tentation de frapper le premier, en dépit d'une pleine connaissance des conséquences du cataclysme universel qui en résulterait aussi bien pour les vainqueurs que pour les vaincus. Cependant, les alliances militaires établies, telles que l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et l'Organisation du Traité de Varsovie ne sont pas les seules coupables; la course aux armements n'est pas leur seul monopole.

23. Selon des sources dignes de foi, les dépenses militaires des Etats du tiers monde d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont doublé au cours de cette décennie; ces Etats dépensent en armements le triple de ce qu'ils reçoivent en aide officielle pour le développement de leur économie. La capacité de produire des armes nucléaires va de pair avec la propagation de la technique nucléaire pacifique. Et pourtant, jusqu'ici, il n'existe pas de moyens de contrôle efficaces de non-prolifération.

24. Tout au long des décennies passées, certains traités et accords importants ont été conclus, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe], la Déclaration sur le fond des mers⁴ et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI)]. Cependant, les efforts entrepris jusqu'ici pour la cause du désarmement dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ont été insuffisants, hésitants et plutôt réticents. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est tenue l'an dernier — la première session consacrée exclusivement au désarmement — a constitué un signe encourageant, encore

³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978*, document S/12636.

⁴ Déclaration des principes régissant le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale [résolution 2749 (XXV)].

que son objectif principal n'ait pas été de conclure des traités spécifiques.

25. De plus, tout en parvenant à un consensus sur un vaste programme d'action, cette session a également mis en relief des différences de vues inquiétantes entre les Etats nucléaires et les Etats non nucléaires sur des questions aussi importantes que la non-prolifération, les rapports entre désarmement nucléaire et classique et la question de l'obtention de garanties assurant que les armes nucléaires ou la menace de leur emploi ne seraient pas utilisées contre des Etats non nucléaires. L'absence d'accord sur ces problèmes d'importance vitale n'est pas de bon augure pour l'avenir.

26. Nous devons continuer, dans le cadre de l'ONU et en particulier au sein des organes de délibération et de négociation établis pendant la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de rechercher des méthodes visant à la réduction progressive des différents types d'armements. Ma délégation est d'avis que nous devrions aborder immédiatement la question de l'interdiction de tous les essais nucléaires. Nous croyons, de plus, que des accords régionaux d'interdiction des armes nucléaires, semblables au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco) devraient être conclus.

27. Le Traité de Tlatelolco — de même que la signature par les Etats-Unis et l'Union soviétique de l'accord résultant de la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques⁵ — éclaire d'une faible lueur l'horizon sombre et menaçant de la politique internationale en matière de désarmement. Le Protocole additionnel II au Traité de Tlatelolco a été ratifié par toutes les puissances nucléaires, cependant que le Protocole additionnel I a maintenant été signé par la France et les Etats-Unis d'Amérique. En outre, le Gouvernement de l'Argentine a, à différentes reprises au cours de l'année passée, déclaré son intention de ratifier le Traité, ce qui nous amène à conclure que le Traité de Tlatelolco sera sous peu le premier traité régional antinucléaire en vigueur.

28. Mon gouvernement suit avec une très grande attention les négociations en cours au sein du Comité du désarmement portant sur d'autres armes de destruction massive, négociations qui, nous l'espérons, nous mèneront à la conclusion d'une convention sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques et radiologiques. A ce propos, nous nous félicitons tout particulièrement de la convocation à Genève, en septembre, d'une conférence de plénipotentiaires des Nations Unies sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

29. Encore que je me plaise à reconnaître que, depuis la seconde guerre mondiale, on soit parvenu à nombre de résultats positifs dans le règlement des problèmes internationaux dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, nous ne devons pas oublier qu'étant donné les réalités géopolitiques existantes le rôle de notre organisation dans la solution des conflits est un rôle limité.

30. Il est triste de constater que ce n'est pas ici, en cette assemblée, ni au Conseil de sécurité que se règlent un grand nombre de graves problèmes mondiaux. Il est d'ailleurs particulièrement inquiétant de devoir reconnaître le

rôle infime joué par les Nations Unies dans la solution de ces problèmes. De nos jours, l'opinion publique ne s'intéresse pas, avant tout, à ce qui se passe à New York mais à ce qui se passe dans certaines capitales.

31. Certains milieux ont tendance à imputer principalement à la Charte la faiblesse manifeste de notre organisation. Bien que la Charte des Nations Unies, semblable à d'autres œuvres humaines, ne soit pas sans imperfections — je me réfère entre autres au droit de veto des membres permanents du Conseil de sécurité —, il n'y a rien de particulièrement grave à lui reprocher.

32. A notre avis, les principales raisons pour lesquelles l'image de l'ONU s'est ternie sont la non-application de ses résolutions par les Etats Membres et une tendance croissante à traiter les questions importantes en dehors de sa sphère d'influence.

33. Cette tendance est due en partie à une thèse largement répandue selon laquelle l'Organisation des Nations Unies, de par sa procédure, est incapable de traiter efficacement les problèmes du monde contemporain. Nous sommes cependant en mesure de prendre les mesures pratiques qui permettraient d'améliorer considérablement et rapidement le *modus procedendi* de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, des institutions spécialisées et des organisations apparentées à l'Organisation.

34. Cela pourrait se faire en supprimant autant que faire se peut tout débat général, à l'exception, bien entendu, du débat général qui se déroule ici actuellement.

35. Les débats généraux ont, à notre sens, apporté des retards injustifiés au processus de négociations et de prise de décisions, notamment à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue l'an dernier à Buenos Aires, à la cinquième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Manille, à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui s'est tenue récemment à Vienne, et aux nombreuses sessions de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Ces débats ont maintes fois été des répétitions de déclarations précédentes et semblent, selon nous, avoir sérieusement limité le temps disponible pour des négociations concrètes et la réalisation d'accords.

36. Ma délégation propose donc que le contenu écrit des déclarations de politique générale soit présenté aux fins de distribution préalablement à ces conférences ou à leur début. Nous pourrions ainsi consacrer un temps maximum aux négociations et à la prise de décisions.

37. En outre, on pourrait recommander de limiter le nombre de résolutions dont la mise en œuvre impose un fardeau trop lourd au mécanisme administratif des Etats Membres, surtout celui des petits pays. En même temps, nous nous interrogeons quant à l'efficacité d'un grand nombre de ces résolutions.

38. L'efficacité de notre organisation pourrait, en outre, être renforcée si l'Assemblée générale adoptait les nombreuses recommandations du Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale⁶.

39. En outre, l'apport des Nations Unies dans certains domaines litigieux est indubitablement réduit au minimum en raison de l'absence de volonté politique de la part de

⁵ Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signé à Vienne le 18 juin 1979.

⁶ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément n° 26.

certaines Membres d'agir lorsqu'il le faut et lorsque c'est possible. Par exemple, il n'est pas digne de l'Organisation des Nations Unies qu'elle demeure passive en ce qui concerne l'application, à la République sud-africaine, de sanctions globales alors que la Charte stipule que le Conseil de sécurité est habilité à prendre des mesures dans un cas qui, comme celui-ci, constitue nettement une menace à la paix et à la sécurité internationales. En tant que représentant de mon pays, je souligne, une fois de plus, la nécessité d'imposer des sanctions obligatoires à l'Afrique du Sud, décision que le Conseil de sécurité, à notre sens, est moralement et juridiquement tenu de prendre.

40. D'autre part, l'initiative très opportune du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'organiser, en juillet dernier, la réunion de plus de 70 pays⁷ pour discuter des mesures propres à traiter du problème des réfugiés en Asie du Sud-Est a grandement contribué à rehausser l'image de marque de notre organisation mondiale.

41. Les événements politiques qui se sont déroulés dans cette région du monde ont donné lieu à un problème de réfugiés d'une ampleur immense. Toutefois, la tâche visant à soulager le sort de ces malheureux est un problème qui devrait être traité en dehors de toute motivation politique et en tant que question purement humanitaire. En disant cela, je voudrais exprimer notre admiration au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ce qu'il a fait à cet égard mérite les plus grands éloges et il peut légitimement s'en enorgueillir.

42. Je n'oublie pas non plus que certains pays ont consenti, sur le plan individuel, de grands sacrifices pour aider les réfugiés qui sont venus sur leur territoire. Mon pays, par exemple, est prêt à absorber un certain nombre de réfugiés. Le Parlement de la République du Suriname a adopté une résolution à cet effet et mon gouvernement élabore actuellement les mesures nécessaires.

43. Nous ne pouvons pas nier que, chaque fois que l'Organisation mondiale n'agit pas de manière décisive et audacieuse à l'égard de certains problèmes dangereux, qu'ils soient de nature politique ou économique, elle érode son prestige dans le monde, et le foisonnement de résolutions ne peut parvenir à masquer cette vérité. D'autre part, malgré cette attitude critique, nous ne devons pas oublier que l'importance des succès de l'Organisation des Nations Unies n'est pas toujours suffisamment appréciée. Des différends se sont produits et ces différends auraient pu susciter le recours à la force si l'Organisation n'était pas intervenue. Dans certains cas, lorsqu'un différend est apparu entre Etats Membres, du seul fait de l'existence de l'Organisation et des obligations que ses Etats Membres ont à assumer, la tension entre les parties intéressées s'est effacée, facilitant un règlement pacifique et honorable. En outre, l'opinion publique, toujours hantée par les problèmes du maintien de la paix mondiale, suit avec le plus grand intérêt le travail politique des Nations Unies, et en arrive ainsi à méconnaître bien souvent leurs succès et ceux des institutions spécialisées dans les domaines technique, économique, social et humanitaire.

44. Compte tenu de ce que je viens de dire, je voudrais déclarer une fois de plus que le Gouvernement du Suriname s'est voué fermement aux principes de la Charte et à l'idéal de fraternité entre les hommes, idéal qui a donné naissance à notre organisation mondiale.

45. Une crise économique grave menace de s'abattre sur nous et nous voyons se dessiner le spectre d'une guerre économique entre nations riches et pauvres. Nous nous demandons si l'ONU et ses organes subsidiaires et affiliés pourront survivre en tant qu'instrument politique en vue de réglementer des relations économiques internationales équitables et substantielles. Les négociations menées dans le passé et dans le présent entre les pays développés et en développement ont été marquées par une série de graves déceptions, du fait que l'on ne soit pas arrivé à des solutions justes et tangibles, pas plus qu'à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. C'est une réalité de tous les jours que l'avenir de la grande majorité des nations en développement est maintenant essentiellement décidé par les puissances industrialisées et les Etats producteurs de pétrole. Nous ne devons pas essayer de cacher ce fait indéniable.

46. L'un des objectifs principaux du nouvel ordre économique international, lancé par le mouvement des non alignés lors de sa conférence au sommet tenue à Alger en 1973⁸, visait à rechercher une croissance rapide des pays en développement pour leur permettre de participer complètement, efficacement et équitablement à la solution des problèmes économiques internationaux.

47. Le concept de nouvel ordre économique international s'est prêté à une vaste gamme d'interprétations. Nous pouvons conclure que les cinq dernières années ont été marquées par les efforts en vue de réduire l'état de dépendance unilatérale des pays en développement vis-à-vis des intérêts globaux servant les pays industrialisés, et d'accélérer leur développement sur la base de l'autosuffisance collective et individuelle. Sans méconnaître les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et les résultats des grandes conférences, qui ont eu lieu dans le cadre du nouvel ordre économique international, il est profondément inquiétant de voir que tant d'espérances nourries par les pays en développement et d'engagements pris par certains pays industrialisés ne se sont pas encore réalisés.

48. Les déséquilibres et les iniquités entre pays en développement et pays industrialisés persistent dans les relations économiques internationales. En termes réels, l'aide officielle au développement et les autres formes d'aide à long terme ne sont pas suffisamment développées. La stabilisation des prix des produits de base par la création d'un Fonds commun approprié n'en est qu'à un stade embryonnaire.

49. Dans l'intervalle, la récession économique continue, les pressions inflationnistes persistantes, le chômage et le déficit croissant de la balance des paiements ont aggravé la vulnérabilité de ces pays. A ce propos, je voudrais parler plus particulièrement des pays en développement non producteurs de pétrole, dont le mien fait partie. Le déficit commercial collectif de ces pays s'est élargi, passant de 34 milliards de dollars en 1977 à 53 milliards de dollars l'an dernier. La montée en flèche des prix du pétrole n'a pas seulement porté un coup très dur aux comptes extérieurs, mais a contribué aussi à la hausse des prix des produits manufacturés importés, ce qui a eu pour effet de réduire les recettes d'exportation des pays en développement.

50. Certains représentants ont déjà mis en relief le phénomène du protectionnisme. Les recettes d'exportation des

⁷ Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, tenue à Genève les 20 et 21 juillet 1979.

⁸ Quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973.

pays en développement souffrent aussi des mesures protectionnistes prises par les pays industrialisés. Au-delà des restrictions directes, une grande diversité d'autres mesures, telles la normalisation industrielle, les règlements sanitaires, les achats et subventions gouvernementaux à la production nationale, ont un effet discriminatoire sur la capacité exportatrice des pays en développement.

51. Au cours de la cinquième session de la CNUCED, qui s'est tenue à Manille, les pays en développement et les pays industrialisés ont pu arriver à un consensus sur un plan d'action d'adaptation structurelle relatif au commerce et aux politiques et mesures pour lutter contre le protectionnisme⁹. On ne sait pas très bien quand et comment ce plan d'action sera mis en œuvre et nous réservons notre jugement à cet égard.

52. Les pays en développement doivent se rappeler que, dans les pays industrialisés, la réalité politique de tous les jours qui influence l'action des gouvernements, qui la détermine même, tend à faire passer les préoccupations nationales immédiates avant les engagements à l'égard des pays en développement. Nous doutons sérieusement cependant qu'à la longue cette attitude contribue à résoudre les problèmes auxquels font face maintenant les pays industrialisés, car elle ne tient pas compte de l'interdépendance et des intérêts mutuels des deux groupes de nations. A cet égard, nous sommes tout à fait d'accord avec le Président de la Banque mondiale, qui, lors de la cinquième session de la CNUCED, a dit que le protectionnisme commercial était rarement un instrument qui convenait pour protéger les niveaux du revenu et de l'emploi. Le plus souvent il ne parvient qu'à transformer des coûts potentiels privés à court terme en pertes sociales à long terme.

53. Y a-t-il quelque raison de faire preuve d'optimisme après cette évaluation plutôt sombre des problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement ? A notre avis, l'intérêt économique personnel à long terme exigera que les pays industrialisés, y compris ceux à économie planifiée de l'URSS et de l'Europe orientale, fassent preuve d'une plus grande compréhension et négocient en tenant compte des conditions économiques et sociales sous-jacentes des pays en développement. Nous fondons notre opinion sur le besoin qu'ont les pays industrialisés, non seulement de pétrole, mais aussi de matières premières, de l'accès aux marchés étrangers et de possibilités d'investissement dans le tiers monde.

54. L'absence d'un organisme directeur unifié à l'intérieur du monde en développement a été jusqu'ici une des causes les plus graves de son effet assez limité dans les entretiens avec le monde développé.

55. Il est de première importance que les nations en développement utilisant le mécanisme du Groupe des Soixante-Dix-Sept préparent leur position d'une manière opportune et efficace. Pour y parvenir, il serait extrêmement utile de mettre sur pied un secrétariat permanent du Groupe des Soixante-Dix-Sept qui serait chargé de faire le travail préparatoire indispensable d'analyse, de coordination et de planification. L'expérience acquise par l'Organisation de coopération et de développement économiques semble souligner le bien-fondé de cette manière de procéder. La proposition visant la création de ce secrétariat permanent n'est certes pas nouvelle, mais jusqu'ici elle n'a

pas été traitée de manière décisive. Nous espérons que le Groupe des Soixante-Dix-Sept ne tardera pas à prendre, à cet effet, une décision positive.

56. Le Secrétaire général de notre organisation, dans la déclaration qu'il a faite récemment au Conseil économique et social pendant sa session d'été à Genève¹⁰, a attiré l'attention des Etats Membres sur le problème de l'énergie. Il va sans dire que les disponibilités en pétrole et les prix de celui-ci sont d'une extrême importance pour l'économie mondiale et représentent un élément essentiel de la balance des paiements de tous les pays, et particulièrement des pays en développement qui ne produisent pas de pétrole.

57. A la différence des pays en développement, les pays industrialisés qui ont la chance de disposer des moyens financiers, de la technologie et du savoir-faire, sont beaucoup mieux placés pour mettre au point des sources nouvelles et renouvelables d'énergie. Je voudrais par conséquent en appeler à tous les Etats Membres, et particulièrement aux pays en développement non producteurs de pétrole, pour qu'ils commencent dès maintenant à préparer la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables prévue pour 1981.

58. A ce propos, ma délégation donne tout son appui à la décision prise par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue récemment à La Havane, de parler du problème international de l'énergie dans le cadre de négociations globales à l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de tous les pays et en fonction d'autres questions telles que les problèmes du développement des pays en développement, des réformes financières et monétaires, etc. [voir A/34/542, annexe, sect. VI B, résolution 9].

59. A la suite de la Conférence de La Havane, le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, a recommandé à l'Assemblée l'adoption d'une proposition que le Groupe des Soixante-Dix-Sept avait formulée dans le même sens que la décision du mouvement des non-alignés [voir A/34/34, troisième partie, annexe I]. Plus précisément, il était proposé que des négociations globales aient lieu à la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue, pour 1980, ce qui pourrait avoir un effet considérable sur la stratégie du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Cette question pourrait jouer un rôle considérable, déterminant peut-être, pour le succès de cette session de l'Assemblée. Ainsi, le problème plus général de l'énergie se trouve carrément placé dans le cadre du développement, ce qui représente un départ appréciable par rapport à une méthode d'approche qui croyait traiter ce problème d'une manière partielle ou séparée. Ma délégation accueille avec faveur cette proposition, y voyant une possibilité de percée, et lui donnera son soutien le plus énergique.

60. Pour nous, le problème de l'énergie est une partie vitale de notre développement à venir et, bien que nous nous rendions compte qu'il ne sera pas aisé d'arriver à un accord, nous espérons que des progrès seront faits qui permettront d'alléger certains des lourds fardeaux qui accablent actuellement les pays en développement non producteurs de pétrole.

61. A ce propos, j'appuie sincèrement la proposition du Président du Mexique, M. José López Portillo [11^e séance]

⁹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, cinquième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.II.D.14), première partie, sect. A, résolution 122 (V).

¹⁰ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Séances plénières*, 19^e séance.

quant à l'adoption d'un plan mondial de l'énergie destiné à assurer une transition méthodique, progressive, intégrée et juste d'une époque de l'histoire humaine à la suivante. Nous appuyons fermement aussi la proposition du président López Portillo de créer un groupe de travail composé de représentants des pays producteurs de pétrole, des pays industrialisés et des pays en développement importateurs de pétrole afin de préparer le plan de l'énergie. Comme il l'avait fait dans le cas des questions du désarmement et de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, le président López Portillo, en faisant sa proposition historique, a donné une fois de plus la preuve du profond engagement de son pays dans la recherche d'une solution aux problèmes de l'humanité.

62. Mon pays a pris une part active aux entretiens en cours sur la future convention sur le droit de la mer, car mon gouvernement est convaincu que seul un traité général et équilibré sur le droit de la mer permettra d'éviter la ruée de ceux qui prétendent avoir le droit d'explorer et d'exploiter la richesse des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

63. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a sans aucun doute fait des progrès appréciables dans certains domaines. Mais, d'autre part, les résultats des négociations ont été maigres à bien des égards, surtout si nous nous rappelons que la Conférence siège maintenant depuis 63 semaines au total, étalées sur six années. Plusieurs questions restent sans solution malgré les nombreuses propositions de compromis avancées dans les différents groupes de négociation des principaux comités de la Conférence. Les problèmes en suspens concernant la délimitation de la zone économique exclusive entre Etats adjacents ou se faisant face sont un clair exemple de l'absence de l'esprit de compromis nécessaire pour régler les questions épineuses dont est saisie cette importante conférence.

64. Pour ce qui est d'un système équitable pour l'exploration et l'exploitation du fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale, ma délégation n'a guère besoin de souligner que l'un des principaux objectifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer consiste à traduire l'idée de la mer en tant que patrimoine commun de l'humanité en règles et dispositions contraignantes, en tenant particulièrement compte des intérêts et des besoins des pays en développement. Il est décevant de constater que la Conférence reste fort éloignée du sens véritable de cette conception. Mon gouvernement espère sincèrement que la Conférence trouvera les voies et moyens de résoudre ces problèmes lors de la dernière étape de son travail au cours des mois à venir.

65. Depuis son accession à l'indépendance, mon pays n'a pas hésité, dans le domaine de sa politique étrangère, à adopter une ligne de conduite dictée par les principes de la Charte des Nations Unies et conforme aussi aux principes du mouvement des non-alignés, dont nous sommes devenus membre au cours de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, tenue récemment à La Haye.

66. Notre attachement profond aux nations sœurs d'Amérique latine et des Antilles a toujours rencontré un écho plein de sympathie, et je les en remercie ici, au nom de mon pays et en mon nom personnel. C'est pour moi un très agréable devoir de dire ici combien nous avons été heureux de voir les principes des relations cordiales et de bon voisinage réaffirmés au cours de ma récente visite en

Guyane, en juin dernier. Cette visite a prouvé une fois de plus que la bonne foi et la compréhension peuvent conduire à une coopération harmonieuse et efficace entre les nations.

67. Les nations — et en fait toutes les institutions humaines — connaissent au cours de leur existence des périodes difficiles. Nous devons tous reconnaître le fait que, dans le cours des événements, des erreurs ont été faites et le sont encore. La communauté mondiale, tant dans la sphère politique que dans la sphère économique, a dû faire face à de grandes et sérieuses difficultés qui menacent le mécanisme de la coopération internationale. Reconnaître ces difficultés comme telles devrait mobiliser notre volonté individuelle et collective pour en venir à bout de façon réaliste.

68. J'ai le ferme espoir que, lorsque nous regarderons rétrospectivement nos travaux, cette année ne nous apparaîtra pas comme une année de régression et de troubles, mais plutôt comme une année dans laquelle nous aurons fait un pas décisif pour nous rapprocher de la paix et d'une compréhension plus grande dont dépend la confiance en un avenir pacifique.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

69. M. JACKSON (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, en vous félicitant de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale, je ne me contente pas de respecter une tradition. Les liens de solidarité fraternelle profonde entre nos deux pays et les aspirations que partagent nos deux peuples sont les raisons pour lesquelles la Guyane est fière et heureuse de vous voir assumer ces hautes fonctions. De plus, Monsieur le Président, votre élection est la reconnaissance de votre attachement fidèle aux principes et aux buts de la Charte de cette organisation, de votre vaste expérience, de vos grands talents et de votre habileté consommée, mais elle est, par-dessus tout, la reconnaissance de votre large vision d'humaniste luttant pour un monde dans lequel l'exploitation n'existerait plus et dans lequel chacun pourrait développer entièrement son potentiel. Si vous me permettez d'introduire une note quelque peu plus personnelle, ce sera pour rappeler, avec la satisfaction la plus grande, les années que vous et moi avons partagées, travaillant en tandem au sein de cette organisation. Ces souvenirs, Monsieur le Président, servent à renforcer la conviction de la Guyane que, sous votre direction et grâce à vos conseils, les travaux de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale seront menés de manière efficace.

70. J'aimerais aussi à cette occasion, Monsieur le Président, dire combien la Guyane a apprécié la façon sereine avec laquelle votre prédécesseur, M. Indalecio Liévano, de la Colombie, a conduit les travaux de la dernière session et pour les succès qu'il a remportés dans ses efforts.

71. Si nous songeons aux événements survenus au cours de l'année écoulée, nous devons rappeler avec tristesse la perte de deux dirigeants éminents du tiers monde, M. Houari Boumediène, président de la République algérienne démocratique et populaire, et M. Agostinho Neto, président de la République populaire d'Angola. Leur mémoire sera honorée par tous les hommes épris de paix, de justice et d'émancipation politique et économique.

72. En ce qui concerne l'année qui nous attend, c'est avec un plaisir particulier que la Guyane se félicite de l'admission au sein de notre organisation du territoire frère du Commonwealth des Caraïbes, Sainte-Lucie, avec qui nous avons en commun une histoire marquée par le colonialisme et l'exploitation et avec qui nous travaillons en étroite collaboration au sein des conseils de la communauté des Caraïbes.

73. Comme par le passé, ce débat général nous donne l'occasion de faire une analyse fouillée de la condition humaine à un moment précis. Il est clair que les problèmes anciens demeurent et que de nouvelles situations exigent l'attention de la communauté internationale se sont produites.

74. La persistance des problèmes anciens et la pression des nouveaux semblent mettre en doute la capacité collective de la communauté internationale de formuler des solutions et de les appliquer. En effet, plusieurs des déclarations, résolutions et programmes d'action qui témoignent de notre expérience et de notre sagesse communes sont restés sans effet.

75. Un sentiment d'incertitude a parfois été ressenti dans cette salle, de même que l'impression de ne plus savoir où l'on va. Certains ont même dit avoir le sentiment que la corde de l'ancre du navire international a été coupée et que celui-ci vogue à la dérive dans des mers inconnues.

76. Il est possible que l'expression d'un tel état d'esprit réponde de manière caractéristique à la fin d'un cycle dans les temps — une décennie, un millénaire. Mais il est possible également que la racine de ces sentiments se trouve dans la nature du système international et la manière dont les acteurs de ce système, sur le plan national et non national, se comportent dans la recherche d'objectifs souvent contradictoires.

77. Pourtant, ceux qui ont parlé du haut de cette tribune n'ont pas tous donné cette impression d'inconnu et d'incertitude, et nous avons besoin de nous pencher avec soin sur les raisons de ces réactions différentes.

78. De l'avis de la Guyane, ce débat général doit permettre d'identifier les contraintes de la coopération internationale et les obstacles au développement d'une meilleure compréhension internationale. Si nous y parvenons, et si nous arrivons à un large consensus, la trente-quatrième session de l'Assemblée générale pourrait devenir un tournant véritable dans les affaires de l'humanité.

79. Personne ne peut nier que les deux révolutions les plus profondes de ce siècle ont été celle d'octobre 1917 en Union Soviétique et la révolution post-coloniale, dont les conséquences se sont fait sentir dans tout le milieu international.

80. La première révolution a non seulement offert une autre stratégie de développement interne des sociétés, mais elle a également promulgué un système entièrement nouveau de valeurs, que la forme d'organisation internationale qui prédominait alors a dû affronter. Le résultat le plus frappant de ce défi a été la guerre froide. Mais sa réalité persiste aujourd'hui, bien que sous une forme différente.

81. La deuxième révolution intéresse la majorité des Membres de notre organisation. Elle continue d'enrichir la communauté internationale grâce à la perspicacité et à l'expérience de plusieurs peuples. Elle a fait progresser l'universalité sur la base de l'égalité souveraine. Elle a rendu possible le concept d'une communauté planétaire.

Mais, par-dessus tout, la formulation des aspirations et des objectifs légitimes de cette deuxième révolution ont permis de mieux voir la nature sélective de l'abondance qui se traduit par l'abîme entre le Nord et le Sud, où vivent les pauvres à l'ombre de cette réalité.

82. Ces révolutions ont permis de faire des progrès vers la démocratisation de l'ordre mondial et ont exercé une influence sur le système international, système dans lequel cet acteur universel qu'est l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle directeur et catalyseur s'il était bien utilisé.

83. Dans une grande mesure, le désir des Etats de la période post-coloniale de maintenir et de consolider leur indépendance, d'éliminer l'impérialisme et le colonialisme, d'instaurer des relations économiques internationales équitables et de créer les conditions d'une paix sûre a trouvé son expression dans la politique de non-alignement.

84. Mais alors que ces deux grandes révolutions ont eu une ampleur mondiale quant aux transformations qu'elles ont effectuées, l'héritage actuel du système international comporte des clivages et des irrégularités profonds. Ces complexités, auxquelles la communauté internationale doit faire face à l'heure actuelle, impliquent la persistance de l'impérialisme avec ses structures de dépendance et les réseaux qui le sous-tendent, dont les mass media et la spirale de la technologie des armes nucléaires, ce qui renforce la division bipolaire de l'immédiat après-guerre et les nouveaux schémas de comportement idéologique.

85. Cependant, de façon ou d'autre, il semble que, sous ces perturbations, il existe des éléments propices au changement, qui peuvent servir de base à de nouvelles formes de coopération tenant compte du besoin d'une coexistence pacifique.

86. Ces derniers temps, on a reconnu de plus en plus le caractère diffus du pouvoir dans la société mondiale. Il y a deux ans, ce fait a été reconnu à la réunion des Premiers Ministres du Commonwealth à Londres. Plus récemment, il a été reflété dans le rapport du Secrétaire général de notre organisation, M. Kurt Waldheim, qui a servi avec tant de constance la cause de la paix. Dans le rapport qu'il nous a présenté cette année, le Secrétaire général dit, entre autres : "Jamais la vie internationale n'a été aussi complexe ni les concepts traditionnels de pouvoir aussi diffus" [voir A/34/I, sect. I].

87. Une désagrégation des éléments du pouvoir aujourd'hui nous montrera que le pouvoir de détruire l'humanité ne coïncide pas nécessairement avec le pouvoir d'assurer la justice et l'égalité. Les éléments du pouvoir ne se trouvent plus uniquement dans une entité nationale ni aux mains d'un petit groupe d'entités nationales. En effet, il y a de nouveaux centres de pouvoir — financier, économique et moral.

88. La question qui se pose véritablement à nous est celle de savoir comment édifier sur la base de ces points forts et utiliser au maximum une approche globale possible, voire inévitable, qui, tenant compte des intérêts nationaux séparés, serve plus largement les objectifs de la communauté internationale.

89. Le domaine du désarmement reflète les dichotomies auxquelles nous devons faire face lorsque nous cherchons à mieux comprendre le modèle complexe de l'organisation internationale qui existe dans la réalité actuelle. Si nous intégrons au concept de la sécurité les changements pro-

fonds d'attitudes à l'égard de l'utilisation des ressources, du pluralisme politique et de la technologie elle-même, certains de nous ne sont-ils pas encore prisonniers d'une notion de sécurité qui ne dépasse pas la construction de forteresses isolées au sein de chaque société nationale ? Tout engagement envers la cause du désarmement aujourd'hui ne sert absolument à rien si l'on s'arrête au seuil de la limitation des armements. Car les remparts qui sont construits sur ces hypothèses ne reposent pas sur la satisfaction de l'homme au niveau élémentaire. Une telle situation a pour résultat une paix armée qui, dans la poursuite de la survie nationale, pourrait comporter la destruction de la race humaine tout entière.

90. De même, la détente à l'échelle mondiale est une condition essentielle de l'acceptation universelle de cette même détente. Il est nécessaire de veiller que la détente, dans ses paramètres opérationnels, ne se limite pas au théâtre européen. Ainsi, nous devons insister pour que, lorsque la détente est invoquée hors de l'Europe, il ne faille pas l'interpréter comme signifiant l'observation soit de prétendues sphères d'influence, soit de codes de conduite négociés en privé. Car une telle action est, en son essence, une tentative de préserver un *statu quo* qui n'est pas conforme aux aspirations de la majorité des peuples du monde.

91. Des exemples spectaculaires du dilemme qui est le nôtre parce que nous n'avons pas réussi à surmonter les contraintes auxquelles je viens de faire allusion nous sont donnés par la division persistante du peuple coréen, en dépit de sa recherche d'unification sans ingérence de l'extérieur, de même que par l'impasse apparente dans laquelle se trouve le peuple du petit Etat non aligné de Chypre qui souhaite être uni et se débarrasser de l'occupation étrangère.

92. La situation qui règne en Afrique australe reflète elle aussi les conflits qui ont jusqu'ici entravé les efforts internationaux collectifs en vue d'un changement juste et équitable.

93. Le régime fasciste de Pretoria, depuis sa défaite ignominieuse en Angola, a apporté certains changements tactiques dans son objectif global de suprématie économique et stratégique en Afrique australe. La bantoustanisaiton a été accélérée, à commencer par le Transkei en 1976. Les prétendus règlements internes en Namibie et au Zimbabwe ont été réalisés dans le cadre d'un vaste projet sud-africain, celui de mettre en place des Etats fantoches derrière lesquels serait préservée intacte la redoute des Blancs.

94. L'objectif essentiel de l'*apartheid* est la protection des intérêts des colons en Afrique du Sud, intérêts qui sont renforcés au niveau international par certains liens de classe.

95. La liquidation de l'*apartheid* aiderait de manière considérable les forces de libération dans toute l'Afrique australe. Mais son élimination n'est pas une condition nécessaire pour la reconquête de la liberté et de l'indépendance par les peuples du Zimbabwe et de la Namibie. En ce qui concerne le premier de ces peuples, le déclin de la base économique d'une minorité blanche toujours plus réduite conjugué aux pressions menées par les combattants de la liberté, conduits par le Front patriotique, a rendu possible la conférence qui se tient actuellement à Londres. Espérons que cette occasion particulière de parvenir à un règlement négocié sera mise à profit de manière effective afin d'assurer le plein transfert du pouvoir véritable à la majorité des habitants de ce pays. De la sorte, pourront

être évitées de nouvelles effusions de sang dans une guerre à l'issue de laquelle la victoire du Front patriotique est inévitable.

96. De même, les efforts des cinq pays occidentaux, partenaires commerciaux principaux de l'Afrique du Sud, en vue de donner effet à un règlement négocié, ne doivent pas compromettre les aspirations légitimes du peuple de Namibie, conduit par son représentant authentique, la South West Africa People's Organization. Les tribus blanches de l'Afrique du Sud ne doivent recevoir aucun secours pour perpétuer leur domination illégale.

97. L'*apartheid* a été formellement et universellement condamné. Si la persuasion morale est un outil légitime de pression pour obtenir des changements souhaitables, il convient de dire également que la base essentielle de l'*apartheid* est avant tout économique. Le racisme est un dérivé de cette condition. Comme l'esclavage avant lui, l'*apartheid* sera effectivement liquidé lorsqu'il ne sera plus soutenable en tant que mode d'organisation économique.

98. Le peuple opprimé d'Afrique du Sud mène une lutte amère pour atteindre précisément cet objectif. Pour leur part, les Nations Unies doivent continuer d'attaquer l'*apartheid* sur tous les fronts, et c'est dans ce contexte que la Guyane soutient, comme elle l'a toujours fait, que des sanctions obligatoires, aux termes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, hâteraient l'effondrement de la structure de l'*apartheid*.

99. Au Moyen-Orient, une paix durable continue de nous échapper, en dépit du fait que les fondements d'une telle paix ont depuis longtemps été reconnus. Le pivot de toute recherche d'un règlement juste doit être le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux, avec sa pleine participation à cette recherche, par l'intermédiaire de son seul représentant légitime, l'OLP, et la reconnaissance universelle de son droit à une patrie et à un Etat qui soient les siens en Palestine. La Guyane espère qu'avant la fin de l'Assemblée il n'y aura plus aucun doute quant aux justes droits du peuple palestinien. En attendant, nous devons condamner les actes d'agression d'Israël contre le Liban et apporter notre plein appui au peuple de ce pays dans ses épreuves actuelles.

100. Alors que les contraintes que j'ai mentionnées ont été utilisées pour entraver la coopération internationale, nous avons assisté en même temps à l'apparition inattendue de questions et de valeurs contemporaines de nature mondiale. Parmi ces questions, je citerai celle du maintien de l'environnement en tant que système dont dépend notre existence même, la nécessité d'élaborer un nouveau régime pour les mers, un système effectif de sécurité alimentaire mondiale, la supervision des sociétés multinationales, ainsi que l'élimination du sous-développement et du surdéveloppement. Ces problèmes ont été à l'origine d'un certain nombre de consultations mondiales sous les auspices de cette organisation. Des programmes d'ensemble ont été formulés et, dans certains cas, des normes nouvelles ont été élaborées.

101. C'est la contradiction entre les nouvelles normes globales et le maintien d'attitudes et de pratiques qui vont à l'encontre des impératifs de l'heure qui a contribué à retarder une action effective sur la voie de l'établissement du nouvel ordre économique international.

102. Si nous devons nous interroger sur l'état d'esprit de la communauté internationale au début de cette décennie,

alors qu'il semblait y avoir un consensus global en ce qui concerne les mesures à prendre pour établir des relations économiques internationales, ce serait pour percevoir que ce développement avait été favorisé par le catalyseur de l'énergie et les circonstances qui l'ont inspiré. Il a semblé un certain temps — à quelques-uns d'entre nous tout au moins — que le degré de coopération économique internationale nécessaire pour l'application des programmes d'action concertés était possible et réalisable. Mais les espoirs suscités par les sixième et septième sessions extraordinaires au sujet de la prompt application du nouvel ordre économique international n'ont pas été réalisés. Les événements qui ont suivi et la reprise d'attitudes intransigeantes ont démontré, d'une manière spectaculaire, cette réalité. Certains gains minima ont été obtenus. Je veux parler, par exemple, du Fonds commun et de l'accord sur les dettes en ce qui concerne les pays les moins développés. Mais, dans beaucoup de domaines, aucun progrès n'a pu être enregistré.

103. Alors que nous approchons de la fin de la décennie des années 70, il semble que, du point de vue tant de leur envergure que de leur portée, les problèmes économiques que connaît la communauté mondiale — à l'est, à l'ouest, au nord et au sud — ont des dimensions telles que, peut-être, ils ne peuvent être résolus en fonction des mesures et approches collectives actuelles.

104. Les négociations qui doivent commencer au début des années 80 offrent à la communauté internationale l'occasion très nette d'agir en commun. Profitons de l'expérience que nous avons acquise à la suite des échecs et des déceptions des années 70. Les prochaines négociations ne doivent pas être abordées comme l'ont été celles sur le nouvel ordre économique international, pour lesquelles des stratagèmes ont été utilisés pour maintenir l'ordre ancien en même temps que des arguments étaient avancés en faveur du nouveau. Au contraire, cette approche doit tenir pleinement compte des nouveaux impératifs du monde, sinon la décennie des années 80 pourrait bien être pire que celle des années 70.

105. Au moment où nous commençons les préparatifs des négociations importantes qu'annonce 1980, je suggère que nous nous dépensions dans le sens d'une coopération plus grande. En 1980, ce sera la troisième fois que la communauté internationale lancera une décennie du développement avec, il faut l'espérer, une stratégie internationale du développement appropriée.

106. Dans le cadre des négociations globales proposées, la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, prévue pour 1981, est d'importance toute particulière. Cette conférence doit être abordée en reconnaissant les droits des producteurs, le caractère limité des ressources en pétrole, la consommation excessive de pétrole par certains Etats industrialisés, la vulnérabilité particulière de certains Etats importateurs de pétrole et la nécessité d'alléger d'urgence leur situation de crise et, enfin, la nécessité de développer à l'échelle mondiale des sources nouvelles et renouvelables d'énergie.

107. La prise de conscience au niveau universel de la dimension et de la nature véritables de l'interdépendance a été l'une des conséquences de la situation actuelle, où certaines activités continuent de nuire au bon fonctionnement du système économique international. Il se peut que nous ayons là une nouvelle occasion de définir en commun les intérêts mutuels, ce qui bannirait à jamais les arrangements fondés sur la domination et l'exploitation.

108. Si j'ai raison en ce qui concerne le potentiel de ces nouvelles circonstances, alors il est essentiel que nous abordions cette nouvelle série de négociations globales après avoir tenté d'établir les conditions essentielles au succès. L'une de ces conditions est l'inévitabilité d'une diffusion plus grande du pouvoir au sein du système international. Ce n'est que l'une des conséquences qui découlent de la coopération croissante Sud-Sud. De même, les relations qui s'établissent de plus en plus entre pays ayant des systèmes économiques, politiques et sociaux différents affecteront la répartition du pouvoir lui-même au sein du système international.

109. Et il y a d'autres vérités essentielles que nous devrions reconnaître ensemble et qui devraient inspirer notre attitude au cours des prochaines négociations. Je ne propose pas de liste exhaustive, mais j'estime indispensable de reconnaître ce qui suit : i) le pouvoir effectif n'est plus le monopole de quelques-uns; ii) du point de vue des tendances démographiques, les nations du monde actuellement riches sont une minorité de plus en plus limitée; iii) la technique, y compris la technique nucléaire, ne peut plus être monopolisée par quelques-uns; iv) et le maintien et la croissance de l'activité économique à un haut niveau dans le Nord riche doit reposer sur le développement des pays en développement eux-mêmes.

110. La politique de non-alignement et le mouvement des pays qui pratiquent cette politique sont universellement reconnus comme un facteur indépendant pouvant exercer une influence positive sur le système international. Ceux d'entre nous qui souscrivent à cette politique — qui nous a donné une option stratégique autre que des alliances multilatérales reposant sur la puissance militaire — ont toujours préconisé l'établissement d'un système de relations internationales visant la survie, la démocratie, l'équité et la justice.

111. Bien que nos efforts dans l'organisation internationale aient été quelquefois couronnés de succès inégaux, on ne peut nier qu'au sein des diverses instances où nous poursuivons nos objectifs de nouvelles normes ont vu le jour, normes qui doivent régir la vie politique du monde entier. L'heure est peut-être venue pour nous de mettre au point un contrat international réunissant dans un seul document les normes de l'interdépendance véritable des besoins d'une communauté planétaire et les éléments essentiels à une nouvelle série globale de négociations.

112. La Guyane, petit Etat socialiste non aligné, se tient prête à participer de manière constructive à la défense de la cause de la coopération internationale.

113. M. CHEVEL (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de notre délégation, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la session actuelle de l'Assemblée générale en vous souhaitant de réussir dans ces hautes fonctions. Nous saluons le peuple de l'Etat de Sainte-Lucie, qui est devenu un nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies.

114. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine exprime ses condoléances émues à la délégation de la République populaire d'Angola et au peuple angolais à l'occasion de la mort prématurée du Président de leur pays, ce grand dirigeant du mouvement de libération nationale africain, Agostinho Neto. Nous exprimons notre profonde tristesse et nos condoléances à la délégation et au peuple de la Tchécoslovaquie socialiste et fraternelle à

l'occasion du décès de l'ancien Président de la République socialiste tchécoslovaque, Ludvik Svoboda. Notre peuple, qui fête ces jours-ci le trente-cinquième anniversaire de la libération de l'Ukraine soviétique des envahisseurs hitlériens, n'oubliera jamais que les forces tchécoslovaques ont, sous le commandement du Général Svoboda, pris une part active à la libération de notre république des occupants fascistes.

115. Les années 70 de notre siècle ne manqueront certainement pas de passer à l'histoire comme l'époque où les peuples ont donné plus d'activité encore à la lutte pour la paix et pour la détente internationale. C'est précisément au cours de ces années que la détente est devenue la plus grande tendance du développement international, permettant de faire reculer le danger d'une guerre dévastatrice, ce qui répond aux intérêts de l'humanité tout entière. On voit se créer et s'affermir les barrières juridiques, morales et politiques à opposer aux agissements des amateurs d'aventures guerrières. Les premiers pas ont été faits vers la limitation de la course aux armements. Un acte important pour cette limitation a été la signature, à Vienne, du Traité soviéto-américain sur la limitation des armes stratégiques offensives par le Secrétaire général du Comité central du parti communiste soviétique de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, Leonid Flitch Brejnev, et le Président des Etats-Unis, Jimmy Carter. La ratification et la pleine mise en œuvre de ce traité ne sauraient manquer de dresser une barrière solide à l'intensification effrénée des arsenaux de fusées nucléaires, permettant ainsi de passer par la suite à des mesures de désarmement réel.

116. Le tournant dans le sens de la détente qui marque la fin de la présente décennie n'est pas un fait du hasard. Il est le résultat des efforts des pays socialistes et des peuples des Etats épris de paix dans le monde entier. La poursuite de l'évolution dans ce sens exigera beaucoup de ténacité et de persévérance.

117. A l'heure actuelle, une paix et une sécurité durables pour les peuples dépendent plus que jamais de la cessation complète de la politique de force et d'ingérence dans les affaires intérieures des Etats, politique que certaines puissances pratiquent dans l'arène internationale. Cette politique se fait avec des mots d'ordre divers, mais elle est essentiellement la même, à savoir : prétention à l'hégémonie par rapport aux autres Etats ou groupe d'Etats et désir d'occuper la place dominante soit dans le monde entier, soit dans telle ou telle région du monde. La politique du diktat et de menaces, la création de sphères ou de zones d'influence ont poussé plus d'une fois déjà le monde au bord même de l'abîme, jusqu'à l'entraîner dans des catastrophes militaires. Personne n'a oublié que l'hégémonie était à la base de la politique sanguinaire du fascisme hitlérien, qui a déchaîné la seconde guerre mondiale. Le führer démoniaque avait jeté son dévolu sur de nombreuses terres, y compris l'Ukraine, qu'il se proposait de transformer en colonies peuplées de représentants de la "race des maîtres". En célébrant le trente-cinquième anniversaire de la libération de l'Ukraine de l'envahisseur fasciste, nous nous souvenons que notre peuple, avec tous les peuples frères de l'Union soviétique, a dû payer en millions de vies de ses fils et de ses filles pour porter le coup qui allait écraser les prétentions à l'hégémonie des hitlériens.

118. L'histoire a montré de manière convaincante que la politique d'hégémonie est odieuse dans toutes ses manifestations. Elle est particulièrement dangereuse à notre

époque où ceux qui pratiquent une politique d'hégémonie détiennent ou pourraient détenir des armes nucléaires. Voilà pourquoi la politique d'hégémonie mérite la condamnation la plus ferme de la part de l'Organisation des Nations Unies, et voilà pourquoi la communauté mondiale se doit de ne tolérer aucune tentative de l'instaurer.

119. Nous appuyons résolument la proposition importante et opportune de l'Union soviétique, présentée par le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Gromyko [7^e séance], sur l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale de la question intitulée : "Inadmissibilité de la politique d'hégémonie dans les relations internationales". Nous sommes certains que la nouvelle proposition de l'URSS recevra un large appui de la part des Etats et des peuples qui souhaitent voir consolider le principe de l'égalité souveraine dans les relations entre Etats.

120. Une paix durable, la sécurité des peuples et le développement d'une coopération pacifique et égale entre eux, telle est la ligne maîtresse de la politique étrangère des pays socialistes. En même temps, force nous est de constater qu'il existe encore dans le monde des forces qui s'obstinent à saper la détente, qui menacent la sécurité internationale, qui fomentent une atmosphère de crainte et d'hostilité en utilisant à cette fin une marchandise politique défraîchie, à savoir l'anticommunisme et l'antisoviétisme. Les faits montrent de manière convaincante que le drapeau de l'anticommunisme et de l'antisoviétisme a toujours rallié et rallie encore les forces les plus réactionnaires. "L'anticommunisme n'est pas seulement l'ennemi numéro un du progrès" — a souligné le Premier Secrétaire du Comité central du parti communiste de la RSS d'Ukraine, M. Chtcherbitsky — "mais il appartient à l'histoire passée et représente une faillite idéologique et politique."

M. Koh (Singapour), vice-président, prend la présidence.

121. Dans l'arsenal des moyens politiques de l'anticommunisme, le mythe de la prétendue menace militaire soviétique est loin d'occuper la dernière place. Ce mythe a déjà servi, on l'a remis en circulation aujourd'hui pour gêner les efforts des peuples en vue de faire cesser la course aux armements et d'assurer le désarmement. Nous sommes convaincus que ce mythe finira par être reconnu comme étant le plus gros mensonge du XX^e siècle. Mais pour le moment ce mensonge est en circulation là où le capitalisme commande, là où l'on porte atteinte aux droits des travailleurs et là où l'on utilise tous les moyens pour faire peur à la population même du pays en brandissant une menace imaginaire d'agression extérieure. En même temps, d'énormes quantités d'armement s'accumulent dans le monde et c'est là la menace réelle pour la paix dans le monde entier. Cette menace paraît extrêmement dangereuse aussi parce que dans certains pays on continue de mener une propagande ouverte en faveur de la guerre et on proclame des plans de frappe nucléaire préventive contre certains pays. Toute cette propagande inhumaine est dissimulée par des considérations inventées de toutes pièces sur une prétendue menace militaire soviétique.

122. L'Union soviétique et les autres pays de la communauté socialiste n'ont jamais menacé personne et ne menacent personne. Comme l'a dit Leonid Flitch Brejnev :

"Nous sommes animés par une seule pensée : préserver et consolider la paix, permettre aux peuples de concentrer tous leurs efforts et leurs ressources sur des objectifs créateurs."

La lutte constante des pays socialistes pour enrayer la course aux armements et assurer le désarmement est une réfutation concrète et tangible de cette diffamation.

123. La pierre angulaire de tous les efforts de l'Union soviétique et des autres pays socialistes qui luttent pour la sécurité internationale et pour le désarmement est la politique de limitation de la course aux armes nucléaires. A cet égard, une importance particulière s'attache à leur proposition commune sur la cessation de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et la réduction progressive des stocks jusqu'à leur élimination complète. Certes, la tâche qui consiste à éliminer les armes nucléaires dans l'immédiat n'est pas quelque chose de réaliste ou même de faisable. Une méthode d'approche prudente indique que des mesures appropriées de désarmement nucléaire devraient être mises en œuvre, avec la participation de tous les Etats nucléaires, étape par étape, dans un certain enchaînement et selon un calendrier mutuellement acceptable.

124. La délégation de la RSS d'Ukraine estime qu'il est indispensable d'entreprendre au plus tôt des consultations préparatoires, puis les négociations elles-mêmes sur la cessation de la fabrication des armes nucléaires et la réduction progressive des stocks jusqu'à leur élimination complète. Nous pensons que c'est précisément sur cet objectif que doivent porter les efforts de la session actuelle de l'Assemblée générale.

125. Nous pensons que, parallèlement à l'élimination des armes nucléaires, il convient de mettre en œuvre des mesures politiques et des mesures de droit international pour assurer la sécurité de tous les Etats. De ce point de vue, il serait particulièrement important de conclure au plus tôt un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales.

126. Comme on le sait, à l'heure actuelle des négociations sont en cours sur une série de problèmes de désarmement et de sécurité internationale.

127. Un certain degré d'accord est intervenu entre l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. De l'avis de notre délégation, l'Assemblée générale devrait se prononcer en faveur de la prompte conclusion d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

128. Récemment, l'URSS et les Etats-Unis ont présenté un projet contenant les principaux éléments d'un traité sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation d'armes radiologiques [voir A/34/27, par. 56 et 57] qui vise de nouveaux types d'armes de destruction massive. Il convient de prendre des mesures pour élaborer ce traité dans les délais les plus proches afin qu'il entre en vigueur et qu'il vienne s'ajouter aux accords existants sur la limitation de la course aux armements. En même temps, nous pensons que la meilleure manière d'empêcher l'apparition de nouveaux types d'armes et de systèmes d'armes de destruction massive consiste à conclure un accord général sur la question.

129. La non-prolifération des armes nucléaires est l'un des buts des propositions faites par l'Union soviétique et certains autres pays, qui portent sur la conclusion d'une convention internationale destinée à renforcer les garanties de sécurité des Etats non nucléaires. Nous constatons que l'idée d'inclure ces garanties dans un document international est devenue la base de négociations de cette question au sein du Comité du désarmement. Selon la délégation de

la RSS d'Ukraine, il est possible maintenant d'accélérer l'élaboration de cette convention.

130. Nous pensons également qu'il serait important de consacrer, sous forme d'un accord international, les obligations des Etats — tant nucléaires que non nucléaires — de ne pas placer d'armes nucléaires sur le territoire des pays dans lesquels il n'en existe pas. Nous espérons un échange de vues constructif à ce sujet à la présente session.

131. La communauté mondiale manifeste un intérêt actif à l'égard de l'interdiction des armes chimiques dans les meilleurs délais. Des négociations à ce sujet sont en cours, et il conviendrait de les accélérer.

132. Pour intensifier les efforts déployés par les Etats dans le domaine du désarmement, une conférence mondiale du désarmement constituerait un élément très important, permettant à tous les Etats de participer sur un pied d'égalité à l'adoption de décisions efficaces sur l'ensemble des problèmes liés au désarmement.

133. Je voudrais dire quelques mots sur un autre problème qui est lié au désarmement, celui visant à arrêter le gaspillage des ressources humaines et matérielles pour la course aux armements. L'ampleur de ce gaspillage ressort du présent rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires¹¹. Selon ce rapport, au cours des cinq dernières années les dépenses militaires ont dépassé 1,8 milliard de dollars des Etats-Unis. Il convient de souligner à ce sujet l'actualité du problème de la réduction des dépenses militaires, problème qui a été soulevé à plusieurs reprises par les pays socialistes.

134. Sur la table des négociations se trouvent plusieurs propositions constructives sur la limitation de la course aux armements et sur le désarmement. Certes, la réalisation de ces propositions n'est pas simple. Il faut d'abord, dans ce but, faire preuve de volonté politique et chercher dans un esprit de coopération des solutions mutuellement acceptables. Voilà pourquoi la RSS d'Ukraine appuie la proposition de la République socialiste tchécoslovaque pour l'« Adoption d'une déclaration sur la coopération internationale pour le désarmement » [A/34/141]. Le strict respect des principes qui y sont énoncés ne manquerait pas de donner des résultats concrets et de faciliter le succès des négociations relatives à un véritable désarmement.

135. La paix internationale et la sécurité des peuples seraient cent fois plus solides, à supposer que tous les Etats alignent leur politique sur les dispositions de la Charte des Nations Unies. Cependant, jusqu'à ce jour, dans certaines régions du monde les impérialistes, leurs suppôts et les adversaires de la paix et de la détente, ne renoncent pas à leurs efforts pour maintenir des foyers de tension ou pour en créer d'autres.

136. C'est ainsi que la situation au Moyen-Orient est toujours explosive. Les concessions unilatérales faites à Israël et les accords séparés n'ont débouché — et ne sauraient d'ailleurs déboucher — sur une paix durable dans la région. En fait, l'Organisation des Nations Unies doit rester à l'écart de cette voie. Selon les résolutions fondamentales de l'Organisation, un règlement d'ensemble au

¹¹ *Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires : version mise à jour du rapport du Secrétaire général* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.IX.1).

Moyen-Orient n'est possible que sur la base de l'inadmissibilité du principe de l'acquisition de territoires au moyen de l'agression; le retrait total des forces israéliennes de toutes les terres arabes occupées en 1967; la réalisation des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine — notamment son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant — et la garantie du droit de tous les Etats du Moyen-Orient à une existence indépendante et à un développement dans la sécurité. Le traité séparé entre l'Egypte et Israël¹² n'a fait qu'augmenter l'agressivité d'Israël à l'égard des pays et des peuples arabes et, au premier chef, à l'égard du Liban et du peuple arabe de Palestine.

137. Jusqu'ici aucun progrès réel n'a été réalisé pour normaliser la situation à Chypre. Cet état de choses est évidemment à l'avantage de ceux qui cherchent à utiliser Chypre comme place forte stratégique en Méditerranée. Les Nations Unies doivent jouer un rôle déterminant dans la réalisation d'un règlement relatif à l'île et assurer le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre.

138. Nous nous joignons aux autres délégations pour appuyer le désir du peuple coréen et les efforts de la République populaire démocratique de Corée en vue de la réunification pacifique et démocratique de ce pays et nous appuyons fermement la demande de retrait de toutes les troupes étrangères stationnées dans la partie sud de la péninsule.

139. La situation dans l'Asie du Sud-Est s'est encore compliquée à la suite de la récente agression de la Chine contre la République socialiste du Viet-Nam et des menaces constantes proférées par les dirigeants chinois de reprendre les armes "pour donner une leçon à quelqu'un".

140. Le dénouement de cette agression est bien connu. L'héroïque peuple vietnamien, qui pendant plus de 30 ans a mené et a gagné une âpre lutte de libération nationale, a fermement repoussé les hégémonistes chinois. Maintenant, les agresseurs et leurs complices attisent une campagne anti-vietnamienne pour parvenir aux objectifs qu'ils n'ont pu atteindre par l'agression.

141. Ils ragent devant la victoire du peuple du Kampuchea sur le régime antinational et criminel de Pol Pot. Malgré toutes ces difficultés, la République populaire du Kampuchea ne cessera de progresser sur la voie du progrès. Nous sommes convaincus que le jour n'est plus éloigné où les représentants légitimes du peuple du Kampuchea occuperont dans cette salle le siège qui leur revient de droit.

142. On ne peut que s'indigner contre ceux qui cherchent à profiter du problème des réfugiés d'Indochine à des fins politiques pour s'opposer au Viet Nam socialiste. Cependant, ils gardent un silence obstiné en ce qui concerne le sort de millions d'êtres humains, victimes de la politique d'agression, de diktat, d'*apartheid*, de discrimination raciale, de domination étrangère et d'occupation dans cette partie de l'Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient, en Afrique australe et dans un Chili particulièrement éprouvé.

143. Certes, on ne peut espérer la défense des droits de l'homme de la part de ceux qui les violent constamment. Tout en poursuivant une politique de violation grossière des droits de l'homme et des libertés fondamentales — dont le droit à l'existence —, ils déforment sans rougir la

vérité en ce qui concerne le développement d'une véritable démocratie dans les pays socialistes. Les prétendus "champions" des droits de l'homme s'ingèrent dans les affaires intérieures des Etats et agissent contre la détente internationale. Dans cette manière, ils cherchent à consolider et à utiliser à leur avantage diverses organisations d'émigrés, de bannis de toute nuance qui ont été expulsés de leurs patries et qui ont trouvé refuge dans les rues sombres de certains pays capitalistes.

144. Tout effort des ennemis du socialisme ainsi que de ceux qui rétribuent généreusement leurs activités de provocation sont voués à l'échec. Leurs tentatives pour exercer une pression sur les peuples des pays socialistes, notamment le peuple ukrainien, ne sont pas nouvelles. Leurs visés n'ont pas empêché les pays socialistes de connaître de très grand succès dans l'édification pacifique du pays et la défense de leur indépendance. Ils ne nous empêcheront pas de progresser sur la voie du progrès social même aujourd'hui.

145. Le progrès social dépend certes de nombreux facteurs. Il dépend notamment de l'état de l'économie mondiale et des relations économiques internationales. Le monde se trouve confronté à la crise la plus profonde et la plus longue du capitalisme, qui affecte le système tout entier. Encore que les pays capitalistes, et en particulier les classes laborieuses, soient sévèrement atteints, cette crise pèse encore plus lourdement sur les pays en développement.

146. Il va sans dire que la responsabilité des puissances capitalistes développées quant aux difficultés économiques des pays en développement ne prend pas fin avec la cessation de la période coloniale. Les pays en développement continuent de souffrir des inégalités et de l'exploitation à l'intérieur du système capitaliste. Voilà pourquoi, plus que jamais, et plus que d'autres, ils souffrent de ces maux endémiques. Cela aggrave l'inégalité dans le cadre de l'"interdépendance" qui fait l'objet d'une propagande si active ces temps derniers dans les conférences internationales.

147. La force de frappe du néo-colonialisme est avant tout constituée par les grands conglomérats du monopole. Les sociétés transnationales ont créé leur propre "ordre économique". Les frontières de leurs empires économiques débordent les frontières des Etats souverains. Ces sociétés divisent les producteurs et les consommateurs, profitant de cet état de choses pour exploiter, les uns et les autres. Les sociétés transnationales réalisent sur les jeunes Etats des bénéfices toujours croissants qui dépassent considérablement leurs investissements initiaux; elles limitent les transferts de techniques les plus récentes dans ces pays et s'immiscent dans leurs affaires intérieures.

148. Parallèlement aux déclarations hypocrites de leurs gouvernements condamnant le colonialisme et le racisme, les monopoles occidentaux continuent d'élargir leur coopération avec les régimes réactionnaires du colonialisme et du racisme de l'Afrique australe. Alimentés par le capital des monopoles internationaux, ils en constituent le bastion en Afrique australe et leur principale force politique et idéologique.

149. On peut cependant dire maintenant avec assurance que l'élimination des vestiges de l'odieux système de racisme et de colonialisme en Afrique en est à sa dernière étape. Les coups puissants portés par les mouvements de libération nationale du Zimbabwe, de Namibie et d'Afrique du Sud nous rapprochent du jour où les régimes racis-

¹² Traité de paix entre la République arabe d'Egypte et l'Etat d'Israël, signé à Washington le 26 mars 1979.

tes seront éliminés à jamais de la terre africaine. Personne ne se laisse convaincre par le maquillage grâce auquel le gouvernement raciste de la République sud-africaine cherche à dissimuler et à embellir le visage odieux de l'*apartheid*, ni par la force qui a donné lieu à la création d'un autre régime fantoche au Zimbabwe. Les pratiques criminelles de l'*apartheid* n'ont pas changé. Une guerre cruelle se poursuit au Zimbabwe contre les patriotes africains. Les actes de banditisme commis contre les Etats voisins non seulement n'ont pas cessé mais se sont multipliés.

150. La RSS d'Ukraine se déclare fermement en faveur de l'élimination du régime raciste au Zimbabwe et du transfert des pouvoirs à la population représentée par le Front patriotique. Elle se prononce aussi pour le retrait immédiat et inconditionnel de la République sud-africaine de la Namibie et pour le transfert des pouvoirs dans ce pays à la South West Africa People's Organization. Comme d'autres Etats, nous pensons qu'il faut absolument renforcer les sanctions contre le régime raciste de Salisbury et appliquer pleinement contre la République sud-africaine les mesures prévues par la Charte des Nations Unies.

151. Les changements positifs qui se sont produits dans l'arène mondiale ont favorisé la lutte des peuples contre l'impérialisme et pour l'indépendance et la liberté. L'Afghanistan a choisi la voie d'un développement non capitaliste. Le régime de dictature du Nicaragua s'est effondré, de même que celui du chah en Iran. Le mouvement anti-impérialiste mondial s'est encore consolidé à la suite d'une très importante rencontre internationale — la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à La Havane. Ces événements et d'autres encore, non seulement répondent à la logique de l'histoire mais sont conformes au progrès social et aux intérêts des peuples. Là est la source de leur vitalité.

152. Les années 70 ont écrit bien des pages lumineuses de l'histoire de la lutte infatigable des forces progressistes pour la paix entre les nations, pour l'abstention de l'agression et l'établissement de bases solides pour la sécurité universelle.

153. Les Nations Unies ont participé à ce processus. Elles doivent continuer à promouvoir l'élimination de la guerre de la vie de l'humanité. C'est en cela que consiste, à notre avis, la tâche principale de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui est appelée à ouvrir au monde des perspectives pacifiques pour les années 80.

154. M. SIMONET (Belgique) : Les brusques événements que nous avons vécus cette année ont engendré un manque de confiance dans l'avenir, le sentiment que, moins que jamais, nous parvenons à dominer nos problèmes économiques, sociaux, moraux et nationaux.

155. Nos opinions publiques perçoivent une certaine défaillance du pouvoir, un manque de direction dans la conduite des affaires internationales; elles perçoivent, en tout cas, la précarité des fragiles équilibres sous lesquels nous vivons et elles perçoivent aussi les causes de tensions et de conflits. Certains problèmes essentiels de préservation de la paix stagnent, qu'il s'agisse du Moyen-Orient, de la Namibie, de la Rhodésie ou de Chypre. Ils se sont enlisés alors que le but paraissait près d'être atteint. La paix en devient fragile.

156. D'autres problèmes sont nés, et des plus cruciaux, dans le Sud-Est asiatique, en Iran, en Afghanistan, dans certaines régions de l'Afrique.

157. En matière économique, les hausses substantielles des produits pétroliers affectent les économies des Etats — de tous les Etats. L'inflation n'est dominée presque nulle part. Depuis près de 10 ans, le système monétaire international s'ébranle toujours davantage. Le dollar, qui se voulait le nouvel étalon monétaire international, s'érode et quand les fondements se dérobent, la dérive ne doit-elle pas être crainte ? La hausse vertigineuse de l'or illustre cette psychose.

158. Telle est l'inquiétude présente.

159. Et pourtant nous ne pouvons oublier les immenses progrès accomplis ces dernières années sur le plan économique, social, et aussi sur le plan des relations internationales.

160. Le climat de profonde hostilité d'après guerre entre les grandes puissances a disparu et la détente fonde l'espoir d'une paix durable.

161. L'Europe des Neuf progresse à tous égards, politiquement et économiquement, lentement, certes, mais avec l'assurance que tel est son destin. Elle se prépare à la fois à s'élargir et à s'ancrer définitivement dans nos opinions. Sur le plan international, sa contribution est croissante, en particulier en matière de coopération au développement.

162. Bien sûr, aucun grand dessein mondial n'apparaît aujourd'hui. Ne faut-il pas, dès lors, progresser plus que jamais, pas à pas, dans de multiples directions ? De l'inquiétude et de la frustration à l'optimisme confiant, la distance pourrait être rapidement franchie.

163. L'Organisation des Nations Unies offre un cadre privilégié pour la solution d'une multitude de problèmes et la mise en place d'une communauté à l'échelon mondial.

164. Je ne reprendrai pas les considérations développées devant cette assemblée, au nom des neuf Etats membres de la Communauté européenne, le 25 septembre, par M. O'Kennedy, ministre des affaires étrangères de la République d'Irlande [8^e séance], qui exerce la présidence de la Communauté ce semestre. On aura remarqué que l'exposé de la Communauté devant l'Assemblée générale gagne chaque année en substance. Il montre les progrès réalisés vers l'élaboration de positions communes sur le plan international. Cela me dispensera donc d'aborder un certain nombre de questions. Et je me limiterai, quant à moi, à développer quelques vues sur quatre sujets, et, en tout premier lieu, sur le problème du Moyen-Orient.

165. Le 17 septembre 1978, les accords de Camp David¹³ étaient conclus. Qui osait alors espérer que le Traité égypto-israélien s'exécuterait sans heurt ? Et pourtant, la troisième phase de l'évacuation israélienne du Sinaï vient de s'effectuer. Les deux pays découvrent les voies de l'entente. Le Traité est ainsi à nos yeux un début d'application des principes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité dans la voie d'un règlement général créant les conditions d'une paix durable. Il est un acte de courage et de clairvoyance politique. Il ne suffit cependant pas à résoudre tous les problèmes. Mais on peut nourrir l'espérance qu'il sera une impulsion vers la paix.

166. C'est pourquoi, je partage avec maints dirigeants arabes la conviction que le rétablissement de la paix dans la région nécessite un règlement juste et global du conflit, fondé notamment sur la reconnaissance des droits natio-

¹³ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

naux du peuple palestinien, de son droit à l'autodétermination, y compris le droit à une patrie, et sur l'évacuation de tous les territoires arabes occupés, y compris ceux occupés à Jérusalem. C'est aux Palestiniens eux-mêmes de décider de l'expression effective qu'ils souhaiteront donner à leur identité nationale, de décider, avec les parties en cause, s'ils préfèrent un statut d'autonomie ou un Etat indépendant, éventuellement dans un cadre fédéral ou confédéral.

167. Peut-être faudrait-il bientôt songer à reprendre certains efforts de réflexion en vue de préciser cette entité palestinienne, si communément évoquée, ainsi que ses conditions de viabilité politique et économique. De telles précisions concrétiseraient les vœux de nos gouvernements d'arriver à un règlement global dans un avenir qui ne soit pas trop éloigné. Il n'y a aucun doute pour le Gouvernement belge que les représentants du peuple palestinien, et en particulier l'OLP, doivent être associés à un tel règlement. Pour sa part, la Belgique a des contacts suivis avec l'OLP depuis plusieurs années. A Bruxelles, l'OLP possède depuis longtemps son bureau d'information et de liaison. Je nourris, quant à moi, l'espoir de voir l'OLP adopter une politique de paix basée sur la reconnaissance d'Israël et sur son droit à l'existence à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, ainsi que sur l'acceptation de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité dont les grands principes restent toujours valables.

168. J'ai suivi de près les efforts entrepris au sein du Conseil de sécurité en vue de compléter cette résolution. J'apprécie les efforts déployés en vue de voir affirmer

“que le peuple palestinien doit être mis en mesure d'exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination, l'indépendance nationale et la souveraineté en Palestine, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale¹⁴”.

169. La Belgique, qui entretient avec Israël des liens amicaux, est consciente de ses besoins de sécurité. Mais la sécurité d'Israël ne serait-elle pas mieux assurée par des relations de confiance avec ses voisins que par l'occupation continue de territoires, dans un climat d'hostilité ? L'histoire illustre par tant d'exemples qu'un Etat risque de gaspiller son capital moral dans la poursuite d'une telle politique.

170. Bien sûr, il convient que, de son côté, l'OLP cesse ses actes de violence contre Israël, surtout au moment où la communauté internationale reconnaît davantage et de manière rapide le bien-fondé de ses revendications.

171. Le peuple israélien et ses dirigeants ont longuement recherché, et après tant de souffrances atteint, leur idéal national, dans les circonstances que connaît à présent à son tour le peuple palestinien. Que dans l'expérience commune de tant de souffrances parallèles, Palestiniens et Israéliens puissent enfin se retrouver dans le dialogue et dans la paix est le vœu, je crois, de l'immense majorité de cette assemblée.

172. Par ailleurs, cette année encore, le Sud du Liban a continué d'être le témoin impuissant de sa propre destruction physique et morale. Il paraît particulièrement injustifié que le Liban, après avoir été le seul à éviter d'entrer dans le conflit du Moyen-Orient, soit finalement la victime d'une guerre qui est surtout celle des autres. Notre organisation se doit d'appuyer les efforts faits de maints côtés

pour rétablir la paix au Liban et voir le Gouvernement libanais exercer pleinement le pouvoir qu'il assume légitimement.

173. J'en viens maintenant au deuxième sujet de réflexion.

174. Au sujet du désarmement, parlant à cette même tribune, le 2 juin 1978, lors de la dixième session extraordinaire de cette assemblée, consacrée à cette importante question, j'ai dit :

“L'imagination, alliée à la modération de chacun et à la volonté d'aboutir, nous permettra peut-être d'ouvrir une étape plus féconde dans les efforts de désarmement¹⁵”.

C'était, on en conviendra, faire preuve d'un optimisme prudent.

175. Nous devons malheureusement constater que cette étape plus féconde n'a pas été atteinte à ce jour. La course aux armements ne s'est, en effet, guère ralentie.

176. La Belgique reste cependant convaincue que le désarmement, et en attendant celui-ci, l'arrêt ou tout au moins le ralentissement de la course aux armements, constitue sans doute la tâche la plus urgente qui s'impose à la communauté des nations. Aussi, je me réjouis avec d'autres orateurs qui m'ont précédé de la conclusion entre les deux plus grandes puissances de ce monde, après quelque sept ans de négociations, d'un nouveau traité concernant la limitation des armes stratégiques offensives.

177. Même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'une mesure de désarmement, cet accord, s'il est ratifié comme mon pays l'espère et comme, je crois, la majorité des pays l'espèrent, ouvrira la voie à de nouvelles négociations visant à des réductions substantielles à longue portée dans les arsenaux nucléaires des deux puissances concernées et, dans un sens plus général, contribuera puissamment à créer un contexte favorable au succès d'autres négociations actuellement en cours ou en préparation.

178. Un autre point positif dans le domaine qui nous préoccupe est l'activité du nouveau Comité du désarmement, créé l'année dernière par cette assemblée. Il y a lieu, me semble-t-il, de se féliciter du déroulement de ses premiers travaux. Les questions de fond qui y furent abordées le furent dans un esprit constructif qui permet d'augurer favorablement de sa prochaine session.

179. Mon pays se réjouit également de l'atmosphère dans laquelle se déroulent les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur le désarmement régional chargés d'assister le Secrétaire général dans l'élaboration du rapport demandé par l'Assemblée générale concernant les divers aspects du désarmement régional. Nous sommes persuadés que ce rapport, lorsqu'il sera présenté l'an prochain à cette assemblée, démontrera la richesse de possibilités concrètes qu'offre l'approche régionale pour la négociation et la conclusion d'accords contribuant effectivement à l'arrêt de la course aux armements, nucléaires ou conventionnels. Dans ce contexte, la Belgique suit avec un intérêt tout particulier l'action du Mexique et d'autres pays d'Amérique latine.

180. Je voudrais à présent faire quelques remarques concernant les droits de l'homme. Chaque jour les récits abondent relatant tortures, injustice, persécutions, discri-

¹⁴ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément de juillet, août et septembre 1979, document S/13514.

¹⁵ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dixième session extraordinaire, Séances plénières, 15^e séance, par. 149.

mination, peur, faim. La communauté mondiale manifeste heureusement une préoccupation croissante devant ces atteintes à la dignité humaine. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle essentiel dans la prise de conscience de la dimension universelle des droits de l'homme, mais notre monde cherche toujours la manière d'exprimer adéquatement sa légitime sollicitude.

181. La liste des droits de l'homme s'est allongée et l'interdépendance de ces droits est reconnue. Mais interdépendance ne signifie pas équivalence : les droits diffèrent, par leur caractère immédiat ou évolutif, par le rôle que l'Etat assume dans leur réalisation; certains droits, tels que le droit à la vie, sont fondamentaux et devraient être reconnus partout de façon identique. D'autres droits sont mieux réalisés par une application adaptée aux conditions culturelles, économiques et sociales. Le travail normatif dans ce domaine a atteint un tel développement que notre organisation peut songer à une synthèse situant les droits les uns vis-à-vis des autres et susceptible de mieux fonder une politique internationale plus cohérente des droits de l'homme.

182. Si tous les droits ont une vocation universelle, celle-ci s'accommode cependant, dans bien des cas, d'une approche régionale. L'Europe de l'Ouest a déjà un acquis considérable dans cette action régionale, grâce notamment au Conseil de l'Europe, mais elle n'en a pas l'apanage. On constate aussi une activité importante en la matière dans les Amériques et en Afrique. Toute initiative régionale mérite d'être encouragée, pour autant qu'elle se situe dans la ligne des instruments à vocation universelle qui forment la Charte internationale des droits de l'homme.

183. Notre organisation a également fait quelques progrès dans la façon dont elle traite les violations des droits de l'homme. Mais son action demeure lente et timide, et ce défaut se ressent particulièrement dans le cas de violations graves. La voix collective des Nations Unies devrait pouvoir s'exprimer plus efficacement là où un redressement de la situation reste possible. Cette voix ne peut se laisser étouffer par l'invocation de la souveraineté nationale ou de considérations politiques.

184. Puis-je rappeler à cet égard que la Belgique n'est pas de ceux qui ont rendu difficile, voire impossible, un véritable examen, par les organes des Nations Unies, des violations massives des droits de l'homme au Kampuchea, au paroxysme de leur atrocité. Je veux réaffirmer ici que la position prise par ma délégation lors de cette session concernant les pouvoirs du Kampuchea démocratique ne constitue en aucune façon une approbation de la politique menée dans le passé par ce régime.

185. Le Président de l'Assemblée a souligné [*1^{re} séance*] que si tous les gouvernements appliquaient ou faisaient appliquer les divers pactes et normes régissant la conduite humaine et la responsabilité gouvernementale, aucun de leurs ressortissants ne serait contraint de choisir l'exil. Nous en sommes hélas loin, et le flot pitoyable des réfugiés ne cesse de grossir. L'action humanitaire des Nations Unies en face de ce problème est irremplaçable : le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés mérite à cet égard un soutien qui soit à la mesure de la situation. La Réunion sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, convoquée à Genève par le Secrétaire général, a fait honneur à notre organisation. Elle s'est particulièrement penchée sur le problème sans précédent des réfugiés du Viet Nam. Bien qu'elle n'ait pu traiter les causes de l'exode massif, elle a apporté le début d'une solution à

l'accueil de ces réfugiés. Quant à elle, la Belgique sera fidèle à sa tradition en prenant une part généreuse à cette action humanitaire.

186. La Réunion de Genève n'a guère examiné le problème spécifique du Cambodge. Or les souffrances de la population y sont chaque jour plus effroyables : famine, déplacements massifs, fuites désespérées vers des pays voisins. Seul un règlement politique, accepté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, paraît permettre la résurrection d'un Kampuchea réconcilié et libre. Une aide matérielle immédiate est indispensable. Les efforts internationaux déjà entrepris doivent être amplifiés et bénéficier à tous les Cambodgiens dans un besoin urgent. Il serait inimaginable que cette assistance vitale soit compromise par des considérations politiques.

187. Enfin, permettez-moi d'en terminer en émettant quelques réflexions au sujet du dialogue Nord-Sud. C'est ici, même, lors de la sixième session extraordinaire, que l'Assemblée générale avait lancé il y a cinq ans l'idée d'un nouvel ordre économique international. Et depuis lors les pays développés et les pays en développement poursuivent un dialogue permanent.

188. La nouvelle Convention de Lomé qui sera signée, je le souhaite, le 31 octobre, resserrera les liens entre les neuf pays de la Communauté européenne et les 57 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. L'Europe des Neuf nous paraît apporter de plus en plus cet exemple de la coopération internationale et de la détermination vers le progrès. Il me semble que chacun des participants à cette Convention peut évoquer cet effort sans vanité ni complexe.

189. Le dialogue Nord-Sud, lui, se poursuivra et doit se poursuivre. L'interdépendance des Etats et des problèmes l'exige.

190. Il a déjà abouti à des résultats, modérés mais incontestables. Ils ne sont, bien sûr, pas à la hauteur des bonnes volontés déclarées et des efforts déployés. Peut-être le dialogue a-t-il engendré une surabondance de conférences et de comités. Peut-être ses ordres du jour sont-ils encombrés par trop de problèmes. On ne peut pas vouloir tout aborder et tout résoudre à la fois.

191. D'autre part, la multiplicité des objectifs de développement dégagés au fil des années par les réunions internationales, ainsi que l'absence de priorités, nous paraissent entacher la crédibilité des consensus qui ont été atteints. Plus de réalisme s'impose donc à chacun.

192. C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de la proposition soumise par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à la dernière réunion du Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale [*A/34/34, troisième partie, annexe I*]. Elle élargit en effet le champ de nos discussions en y incluant l'énergie.

193. Il conviendra bien sûr de s'entendre tout d'abord sur le but de cette entreprise, sur ses conditions et sur ses modalités.

194. Il nous paraît en tout cas que le dialogue doit se dérouler sur la base de la solidarité. Les problèmes qui se posent à l'économie, en général, et aux puissances industrielles en particulier, ne pourront en être exclus. L'accélération du développement pour tous ne peut être dissociée du redressement de l'économie mondiale et du maintien dans le monde de conditions économiques favorables à une croissance globale, à une croissance de toutes les régions,

en particulier de celles qui souffrent d'un retard marqué dans la mise en valeur de leur potentiel humain et de leurs ressources naturelles.

195. Le dialogue doit favoriser un nouvel ordre économique international. Par définition, il doit être nouveau, bien sûr, mais il doit aussi être un "ordre" donnant lieu à une répartition plus équilibrée des droits et des obligations de chacun.

196. Il n'est pas possible, je le répète, d'avoir un tel dialogue en passant sous silence les problèmes de l'énergie.

197. Le pétrole représente près de 15 p. 100 des échanges mondiaux. La hausse de son prix impose aux pays industrialisés un énorme transfert de ressources. On peut estimer à cet égard que le dernier relèvement des prix pétroliers entraînera pour la Communauté européenne une perte de croissance d'environ 1 p. 100 du produit national brut. Il signifiera, pour l'ensemble de la Communauté, une facture supplémentaire de plus de 12 milliards de dollars. Le transfert de ressources ainsi opéré apparaît dans toute son importance si l'on rappelle que les pays industrialisés ont consacré, dans leur ensemble, en 1978, 0,32 p. 100 de leur produit national brut à l'aide publique au développement.

198. Le dynamisme des économies est profondément affecté par la hausse des produits pétroliers. Celle-ci grève inexorablement la balance des paiements et tout particulièrement celle des pays en développement non producteurs de pétrole.

199. Une concertation mondiale s'impose donc sur tous les aspects du problème pétrolier.

200. Le 27 septembre [11^e séance], cette assemblée a entendu un remarquable discours. M. José López Portillo, président des Etats-Unis du Mexique, a déployé devant nous le problème de l'énergie dans toute son ampleur et dans toute son acuité. Je salue sa proposition, d'apparence peut-être modeste, mais combien réaliste, de former un groupe de travail comprenant des représentants des pays producteurs de pétrole, des pays industrialisés et des pays importateurs en développement, afin de formuler des propositions concrètes en la matière.

201. L'élaboration d'une nouvelle stratégie, tout autant que la poursuite du dialogue, doit tenir compte, à mon sens, des considérations que je viens de vous soumettre. D'autre part, un certain nombre de données et d'objectifs ne peuvent en être omis.

202. Un accord semble exister sur la priorité à donner par les pays en développement à l'augmentation et à la diversification de leur production alimentaire. Leur souci d'assurer la subsistance des populations et d'économiser leurs devises sont des objectifs primordiaux. De plus, le développement de l'agriculture et du travail rural est la source d'emplois la plus importante dans les pays en développement.

203. Il est par ailleurs admis que le pouvoir d'achat créé par le développement de l'agriculture favorise déjà par lui-même l'industrialisation. Sur un plan général, la communauté internationale considère l'industrialisation des pays en développement comme un de ses objectifs principaux, car cette industrialisation est un facteur de croissance rapide.

204. Mais je voudrais souligner que l'industrialisation ne peut s'accompagner de mesures protectionnistes à long terme. Certes, ce sont les pays industrialisés, vu leur im-

portance dans le commerce mondial, qui portent la responsabilité primordiale de la libération des échanges. Mais la lutte contre le protectionnisme, contre les obstacles tarifaires et non tarifaires est l'œuvre de tous les pays, industrialisés ou en voie d'industrialisation. De même, la liberté d'accès aux matières premières doit être une garantie pour tous. Seule la libération du commerce international est d'ailleurs de nature à assurer l'intégration des pays en développement dans l'économie internationale.

205. Par ailleurs, je suis, pour ma part, frappé par le fait que la question des investissements privés — indispensables dans ce processus d'industrialisation — n'ait jusqu'à présent pu faire l'objet d'accords dans le cadre du dialogue.

206. Or les transferts de ressources privées vers des pays en développement dépassent chaque année l'aide publique; parfois, ces transferts, qu'il s'agisse d'investissements étrangers, de crédits bancaires ou de garanties de financement, sont supérieurs au double de l'aide publique. Mais ils exigent une atmosphère de confiance, une protection appropriée des investissements et, suivant le cas, un libre transfert de revenus et amortissements, une indemnisation raisonnable et rapide des expropriations, un traitement non discriminatoire et la possibilité, lors de différends, de s'adresser à des instances internationales d'arbitrage reconnues par les parties en cause.

207. Quant à l'aide publique au développement, nous sommes tous conscients des efforts à déployer par les pays développés, ainsi que par certains pays en développement, quel que soit leur système économique et social, pour accroître leurs transferts de ressources. Mais cette aide publique a ses limites. La recherche de sa meilleure affectation ainsi que des moyens les plus adéquats de sa mise en œuvre s'impose. Dans cet esprit, n'importe-t-il pas de tenir davantage compte de la diversité des pays en développement ? N'est-il pas équitable que l'aide publique au développement se dirige de plus en plus vers les pays les plus désavantagés et satisfasse leurs besoins essentiels ?

208. Enfin, on ne peut perdre de vue que le transfert de ressources ne sera véritablement favorisé que dans le cadre de la croissance des économies nationales. L'inflation généralisée dans les pays industrialisés et l'extension du chômage constituent, à l'heure actuelle, des obstacles préalables qu'il nous faudra surmonter.

209. Primauté de la personne humaine, paix et justice, tels furent les thèmes abordés lors de la visite et de l'allocation de Sa Sainteté le pape Jean Paul II à l'Organisation des Nations Unies [17^e séance]. Ce sont aussi les chapitres qui regroupent l'action des Nations Unies.

210. Notre organisation peut aider à définir une grande ambition. Des débats essentiels y sont engagés : la définition d'un type de société, par exemple, où les droits soient mieux établis et défendus, la recherche d'une paix durable là où l'histoire a ouvert et entretient encore des plaies profondes, la réalisation d'un nouvel ordre économique aussi.

211. Si nos volontés politiques s'unissent, le futur de nos peuples ne sera pas fait que d'incertitude, et l'instabilité ne deviendra pas la loi du monde. Peut-être l'histoire n'est-elle qu'une longue tragédie. C'est vrai, mais, pour ma part, je veux plutôt croire, avec Voltaire, que "le monde, avec lenteur, marche vers la sagesse".

La séance est levée à 13 h 10.